

Numéro tarifaire	Droits en vigueur avant les droits proposés dans la présente motion	Droits en vigueur avant les droits proposés dans la présente motion						
		Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Tarif de préférence général	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Tarif de préférence général
53205-1 (suite)	Le droit total imposable ne doit pas dépasser la livre à compter du 1 ^{er} janvier 1986 et, la livre	60 c. 18 p.c. 3 c.	— 25 p.c. 4.2 c.	— 40 p.c. 40 c.	— 16.5 p.c. 2.8 c.	— 60 c. 18 p.c. 3 c.	— 25 p.c. 4.2 c.	— 40 p.c. 40 c.
	Le droit total imposable ne doit pas dépasser la livre à compter du 1 ^{er} janvier 1987 et, la livre	60 c. 18 p.c. —	— 25 p.c. —	— 40 p.c. 40 c.	— 16.5 p.c. —	60 c. 18 p.c. —	— 25 p.c. —	— 40 p.c. 40 c.
	Le droit total imposable ne doit pas dépasser la livre	60 c.	—	—	—	60 c.	—	—
53210-1	Tissus composés en tout ou en partie de filés de laine ou de poil et pesant au moins douze onces le yard carré Le droit total imposable ne doit pas dépasser la livre à compter du 1 ^{er} janvier 1984 et, la livre	18 p.c. 9 c.	25 p.c. 16.7 c.	40 p.c. 40 c.	16.5 p.c. 11.1 c.	18 p.c. 9 c.	25 p.c. 16.7 c.	40 p.c. 40 c.
	Le droit total imposable ne doit pas dépasser la livre à compter du 1 ^{er} janvier 1985 et, la livre	55 c. 18 p.c. 6.8 c.	— 25 p.c. 12.5 c.	— 40 p.c. 40 c.	— 16.5 p.c. 8.3 c.	55 c. 18 p.c. 6.8 c.	— 25 p.c. 12.5 c.	— 40 p.c. 40 c.
	Le droit total imposable ne doit pas dépasser la livre à compter du 1 ^{er} janvier 1986 et, la livre	55 c. 18 p.c. 4.5 c.	— 25 p.c. 8.3 c.	— 40 p.c. 40 c.	— 16.5 p.c. 5.5 c.	55 c. 18 p.c. 4.5 c.	— 25 p.c. 8.3 c.	— 40 p.c. 40 c.
	Le droit total imposable ne doit pas dépasser la livre à compter du 1 ^{er} janvier 1987 et, la livre	55 c. 18 p.c. 2.3 c.	— 25 p.c. 4.2 c.	— 40 p.c. 40 c.	— 16.5 p.c. 2.8 c.	55 c. 18 p.c. 2.3 c.	— 25 p.c. 4.2 c.	— 40 p.c. 40 c.
	Le droit total imposable ne doit pas dépasser la livre à compter du 1 ^{er} janvier 1988 et, la livre	55 c. 18 p.c. —	— 25 p.c. —	— 40 p.c. 40 c.	— 16.5 p.c. —	55 c. 18 p.c. —	— 25 p.c. —	— 40 p.c. 40 c.
	Le droit total imposable ne doit pas dépasser la livre	55 c.	—	—	—	55 c.	—	—